

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

#### Décret du 18 juin 2019 portant reconnaissance de l'association dite « HyperSupers-TDAH France » comme établissement d'utilité publique

NOR : *INTD1906994D*

Par décret en date du 18 juin 2019, est reconnue comme établissement d'utilité publique l'association dite « HyperSupers-TDAH France », dont le siège est à Paris ; sont approuvés les statuts (1) de cette association.

---

(1) Les statuts peuvent être consultés à la préfecture du lieu du siège social.